

L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
ET LA CAPEB LANCENT L'OPÉRATION



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



CONTACT :

CAPEB Charente-Maritime
107 avenue Michel Crépeau
BP 40065
17003 La Rochelle cedex 1
05 46 50 01 10

OBJECTIF
ACTION+
POUR L'ENVIRONNEMENT

Jusqu'à
60% de réduction immédiate
sur l'achat d'une machine à nettoyer
vos outils de peinture
et 50% sur la collecte
de vos déchets



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Entreprises de peinture,
soyez écoresponsables !**





LA RÈGLE

Il est interdit de déverser des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte sans autorisation (article L.1331-10 du Code de la Santé Publique). Les eaux de nettoyage des outils et des brosses ne doivent ainsi pas être rejetées dans la nature, l'évier ou le caniveau. Toutes les peintures sont concernées, y compris les peintures acryliques.

LA MARCHÉ À SUIVRE : RAPPROCHEZ VOUS DE VOTRE CAPEB DÉPARTEMENTALE !

ELLE VOUS ACCOMPAGNERA DANS VOTRE DÉMARCHÉ :

- Recensement de vos besoins
- Conseils sur les solutions les plus adaptées (réunions d'information, démonstrations chez les distributeurs...)
- Aide au montage du dossier
- Après acceptation de votre dossier par l'Agence de l'eau, votre machine vous sera livrée

DANS LE CADRE DE CETTE OPÉRATION, VOUS VOUS ENGAGEZ À ACHEMINER OU FAIRE COLLECTER L'ENSEMBLE DES DÉCHETS LIÉS À VOTRE ACTIVITÉ (contrat avec une déchetterie ou avec un collecteur...).

LA SOLUTION

UTILISER UNE MACHINE À NETTOYER LES OUTILS DE PEINTURE

LES AVANTAGES DU PARTENARIAT

Bénéficiez d'une remise immédiate de 60%* sur les prix hors taxe d'une sélection de machines éligibles dans le cadre de l'opération, pour le nettoyage de vos brosses et rouleaux.

- * 60% pour les TPE (moins de 10 salariés et CA inférieur à 2 millions d'€)
- * 50% pour les PME (moins de 250 salariés et CA inférieur à 50 millions d'€)
- * 40% pour les collectivités territoriales, les établissements publics de formation...

Cet achat donne droit en complément à une remise immédiate de 50% sur les prix hors taxe pour le traitement et l'élimination de vos déchets dans un centre conventionné par l'Agence de l'eau.

EXEMPLE (statut TPE)

Prix d'achat de la machine	4000€ HT
Bac de rétention*	200€ HT
Fût plastique de 100L*	80€ HT
TOTAL HT	4280€ HT
Subvention Agence de l'eau (60% sur le TOTAL HT)	2568€ HT

Montant à payer par l'entreprise 1712€ HT + TVA

* facultatif

LES + POUR VOTRE ENTREPRISE

VOUS

**VALORISEZ L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE
AMÉLIOREZ VOS CONDITIONS DE TRAVAIL
MAÎTRISEZ VOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL
Y TROUVEREZ UN INTÉRÊT ÉCONOMIQUE**